



Safety Data Sheet

Cat. # RC-001

Acrylamide

Size: 100g





chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° Index	: 616-003-00-0
N° CE	: 201-173-7
N° CAS	: 79-06-1
Code du produit	: 039A
Type de produit	: Matière pure,Produit stabilisé
Formule brute	: C3H5NO
Synonymes	: 2-propenamamide / AAM / acrylagel / acrylamide / acrylamide, monomère / acrylamide, solide / acrylic acid amide / acrylic amide / ethylenecarboxamide / prop-2-enamide / propène amide / propénoïque acide amide / vinyl amide
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 10111

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Matière première chimique intermédiaire chimique
-------------------------------------	-------------------------------------------------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences
9800 Page Avenue
63132-1429 Saint Louis - United States
T 800-628-7730 - F 314-991-1504
technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
--------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	-------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3	H301
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4	H332
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B	H340
Cancérogénicité, catégorie 1B	H350
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361f
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	H372

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H340 - Peut induire des anomalies génétiques.
H350 - Peut provoquer le cancer.
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P330 - Rincer la bouche.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium substance de la liste candidate REACH (acrylamide; prop-2-énamide)	(N° CAS) 79-06-1 (N° CE) 201-173-7 (N° Index) 616-003-00-0	100	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361f STOT RE 1, H372

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Consulter immédiatement un médecin / service médical. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hospital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Après inhalation des poussières: Tousser.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Picotement / irritation de la peau. LES SYMPTÔMES SUIVANTS PEUVENT APPARENT PLUS TARD: Éruption cutanée / inflammation. Peau humide / humide. Déficience du système nerveux. Vertiges. Myasthénie. Troubles sensoriels. Troubles comportementaux. Confusion mentale. Troubles de la conscience. Mémoire déficiente. Tremblement. Troubles de coordination. Réponse moteur perturbée. Troubles visuels. Changement dans la production d'urine.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeur du tissu oculaire. Lacrimation. Irritation des tissus oculaires.
Symptômes/effets après ingestion	: LES SYMPTÔMES SUIVANTS PEUVENT APPARENT PLUS TARD: Symptômes similaires à ceux indiqués sous contact avec la peau.
Symptômes chroniques	: Éruption cutanée / inflammation. Sensation de faiblesse. Perte de poids. Déficience du système nerveux. Symptômes similaires à ceux énumérés sous toxicité aiguë.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Quick-acting ABC powder extinguisher. Quick-acting BC powder extinguisher. Quick-acting class B foam extinguisher. Quick-acting CO2 extinguisher. Class B foam (alcohol-resistant). Water spray if puddle cannot expand.
Agents d'extinction non appropriés	: Water (quick-acting extinguisher, reel); risk of puddle expansion. Water; risk of puddle expansion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Non-flammable. Dans l'état finement divisé: augmentation des risques d'incendie. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Température point d'éclair: plus le feu / risque d'explosion. La substance contient un stabilisant contre la polymérisation. La chaleur détruit le stabilisant contre la polymérisation. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DIRECT EXPLOSION. La poussière fine est explosif avec l'air. INDIRECTS EXPLOSION. La chaleur peut entraîner une augmentation de la pression dans les réservoirs / fûts: risque d'explosion. Nuage de poussière peut être allumé par une étincelle. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. Exposition au feu / chaleur: scellez les zones basses. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Risque d'explosion physique: éteindre / refroidir par derrière. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: risque persistant d'explosion physique. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Prendre en compte l'eau de précipitation toxique / corrosive. Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.
Protection en cas d'incendie	: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Des gants. Masque de protection. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Nuages de poussières: étanche à la poussière costume.
Procédures d'urgence	: Marquez la zone de danger. Éviter la formation de nuage de poussière. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mesures antipoussières : Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Dans le cas de la production de poussière: envisager l'évacuation. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres. Production de poussière: les moteurs et ne pas fumer arrêter. Dans le cas de la production de poussière: pas de flammes ou d'étincelles. Dust: appareils / matériel d'éclairage Appareils / antidéflagrants.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau. Tenir compte de l'eau des précipitations toxiques / corrosives. sous forme de poudre: pas d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage : Stop dust cloud by covering with sand/earth. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Powdered: ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Spill ne doit pas retourner dans son emballage d'origine. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Pulvérisation augmente rapidement concentration toxique.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Finement divisé: à atmosphère explosive appareils. Finement divisé: à l'écart de sources d'allumage / étincelles. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Gardez la substance exempte de contamination. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. sous forme de poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : température ambiante

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur. sources d'allumage.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: les matières combustibles. agents oxydants. acides (forts). Bases fortes. Peroxydes.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Magasin dans une zone sombre. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. Fournir un système de refroidissement. Conserver uniquement en quantité limitée. Conserver uniquement dans un état stabilisé. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. étanche. sec. nettoyer. opaque. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : SUITABLE MATERIAL: Polyéthylène. MATERIAL TO AVOID: acier. aluminium. le fer. cuivre. bronze.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure d'ammonium (79-06-1)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
IOELV TWA (mg/m ³)	0.1 mg/m ³
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	0.3 mg/m ³

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

VME (ppm)	0.1 ppm
-----------	---------

chlorure d'ammonium (79-06-1)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée	3 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	120 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	120 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0.1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0.07 mg/m ³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0.032 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	2 µg/l

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	0.2 mg/l
--------------------------	----------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

DONNER UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: Caoutchouc butyle. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: caoutchouc nitrile. PVC. Viton.
DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: caoutchouc naturel. neoprene

Protection des mains:

Des gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou. Dans le cas de la production de poussières: vêtements antipoussière

Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3. production de poussière haute: un appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin. Poudre cristalline. Flocons.
Masse moléculaire	: 71.08 g/mol
Couleur	: Incolore à blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5.0 - 6.5 (50 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 85 °C (1013 hPa)
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 85 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: 0.009 hPa (25 °C, OECD 104: Vapour Pressure)

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2.5 (Calculated)
Densité relative	: 1.12 (30 °C, Equivalent or similar to EPA OPPTS 830.7300)
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Masse volumique	: 1222 kg/m ³
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le méthanol. Soluble in ethylacetate. Soluble dans le diméthylsulfoxyde. Eau: 215.5 g/100ml (30 °C) Ethanol: 86 g/100ml (30 °C) Acétone: 63 g/100ml (30 °C)
Log Pow	: -0.9 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 20 °C)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Concentration de saturation	: 0.026 g/m ³
Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: Acid reaction.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Violent polymerisation on exposure to (strong) oxidizers: pressure rise and possible bursting of container. Reacts violently with (some) acids/bases. Unstabilized product: polymerizes on exposure to UV light. Violent polymerisation on exposure to temperature rise.

10.2. Stabilité chimique

Instable sur l'exposition à la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Nocif par inhalation. Nocif par inhalation.

chlorure d'ammonium (79-06-1)

DL50 orale rat	354 mg/kg de poids corporel (EU Method B.1: Acute Toxicity (Oral), Rat, Female, Experimental value, 50 % aqueous solution, Oral, 14 day(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 5.0 - 6.5 (50 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 5.0 - 6.5 (50 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Toxic if swallowed. Harmful in contact with skin. Causes skin irritation. Harmful if inhaled. Causes serious eye irritation. Caution! Substance is absorbed through the skin.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Not classified as dangerous for the environment according to the criteria of Regulation (EC) No 1272/2008.
Ecologie - air	: Not included in the list of substances which may contribute to the greenhouse effect (IPCC). Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Photooxidation in the air. Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).
Ecologie - eau	: Harmful to crustacea. Légèrement nocif pour les poissons. Légèrement nocif pour les algues.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

chlorure d'ammonium (79-06-1)

CL50 poisson 1	180 ppm (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 Daphnie 1	98 mg/l (EPA 660/3 - 75/009, 48 h, Daphnia magna, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (79-06-1)

Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Biodegradable in the soil under anaerobic conditions. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0.97 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.3 g O ₂ /g substance
DThO	2.14 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0.45

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (79-06-1)

BCF poissons 1	25.7 mg/kg (480 h, Oryzias latipes)
BCF poisson 2	7.4 mg/kg (960 h, Cyprinus carpio)
Log Pow	-0.9 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure d'ammonium (79-06-1)

Log Koc	0.551 - 0.755 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Ecologie - sol	Highly mobile in soil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure d'ammonium (79-06-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.
Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Ne pas déverser dans l'égout. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Remove to an authorized incinerator equipped with an afterburner and a flue gas scrubber with energy recovery. Obtain the consent of pollution control authorities before discharging to wastewater treatment plants.
Indications complémentaires	: Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: UN 2074
N° ONU (IMDG)	: UN 2074
N° ONU (IATA)	: UN 2074
N° ONU (ADN)	: UN 2074
N° ONU (RID)	: UN 2074

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Acrylamide, solid
Désignation officielle de transport (IMDG)	: acrylamide, solid
Désignation officielle de transport (IATA)	: Acrylamide, solid
Désignation officielle de transport (ADN)	: Acrylamide, solid
Désignation officielle de transport (RID)	: Acrylamide, solid
Description document de transport (ADR)	: UN 2074 Acrylamide, solid, 6.1, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 2074 acrylamide, solid, 6.1, III
Description document de transport (IATA)	: UN 2074 Acrylamide, solid, 6.1, III
Description document de transport (ADN)	: UN 2074 Acrylamide, solid, 6.1, III
Description document de transport (RID)	: UN 2074 Acrylamide, solid, 6.1, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 6.1
Étiquettes de danger (ADR)	: 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 6.1
Étiquettes de danger (IMDG)	: 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 6.1
Étiquettes de danger (IATA)	: 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 6.1
Étiquettes de danger (ADN)	: 6.1



chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Étiquettes de danger (RID) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

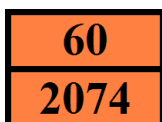
Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Assujettir

Code de classification (ADR) : T2

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 60

Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Assujettir

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-A

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Sous réserve des dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T2

Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Assujettir

Code de classification (RID) : T2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

acrylamide; prop-2-énamide est sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

acrylamide, stabilized is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

acrylamide, stabilized is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Inscrite sur le CIRC (Agence internationale pour la recherche sur le cancer)

Inscrite comme cancérogène sur le NTP (National Toxicology Program)

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

Sous réserve des exigences de déclaration des États-Unis SARA Section 313

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France
régions

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit